

ACADÉMIE

de

PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT

de la

SEINE

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'article 3 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu la loi du 11 janvier 1910;

Vu le décret du 27 juillet 1882;

Vu les arrêtés des 24 juillet 1888 (titre IV, chapitre II), 29 décembre 1891, 31 juillet 1897, 8 août 1903, 27 juillet 1908, 19 juillet 1917 et 1^{er} février 1924;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mademoiselle Murgéon Fernande dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés;

Vu le certificat en date du 18 juin 1934 par lequel la Commission cantonale d⁽¹⁾ e S^t Maurice siégeant pour la session de juin 1934 atteste que Mademoiselle Murgéon Fernande née le 12 avril 1922 à S^t Maurice département de la Seine a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'études primaires avec mention ⁽²⁾ Bien

Délivre à Mademoiselle Murgéon Fernande
le présent **Certificat d'études primaires élémentaires** pour servir et valoir
ce que de droit.

Paris, le 18 juin 1934

SIGNATURE D^e la TITULAIRE :

F. Murgéon

POUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE,
L'Inspect^{eur} de l'Enseignement primaire délégué,



(1) Paris : du ^e arrondissement de Paris.

(1) Banlieue : de (nom du Canton).

(2) Indiquer la mention : TRÈS BIEN ou BIEN; s'il n'y a pas lieu à mention, n'apposer ni le mot "NÉANT" ni des guillemets, mais deux traits ondulés parallèles comme suit : ~~~~~

SOCIETE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

Reconnue d'utilité publique
fondée et autorisée en 1846 - approuvée par arrêtés
Ministériels des 27 mai 1853 & 28 avril 1855 -
Médaille d'argent à l'exposition Universelle de 1878 à PARIS

ETUDE

DEVOIR

-:-:-:-:-

DIPLOME D'INSTRUCTION PRIMAIRE SUPERIEURE

La Société des Instituteurs et des Institutrices du département
de la Seine

Vu le procès-verbal de sa Commission d'Examen pour l'année scolaire 1937-1938
A délivré le présent DIPLOME D'INSTRUCTION PRIMAIRE SUPERIEURE à Mademoiselle
MURGEON Fernande née le 12 avril 1922.

Fait en Assemblée générale à Paris le 2 Juillet 1938

Les Vice-Présidents

H.GAY

Officier de l'Instruction Publique

BARBE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Instruction Publique

Le Président de la Société

LAFLESSELLE

Chevalier de la
Légion d'Honneur

Officier de l'Instruction
Publique

BREVET DE CAPACITE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
INSTITUTRICES - BREVET ELEMENTAIRE

-:-:-:-:-

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS,

Vu l'article 21 de la Loi du 30 octobre 1886;
Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887,
Vu le décret du 18 août 1920,
Vu les articles 134 à 149 inclus de l'arrêté du 18 janvier 1887;
Vu les arrêtés des 18 août 1920 et 17 février 1923;
Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mademoiselle MURGEON dans les conditions déterminées par les décrets et l'arrêts susvisés;
Vu le certificat en date du 13 juillet 1938 par lequel la Commission d'examen siégeant à Paris, département de la seine, pour la 1^o session de 1938, atteste que Mademoiselle MURGEON Fernande, Renée, Charlotte, Georgette née le 12 avril 1922, à St Maurice département de la Seine a été jugée apte à obtenir un Brevet élémentaire pour l'enseignement primaire.

Délivré à Mademoiselle MURGEON le présent Brevet.

Fait à Paris le 25 Janvier 1939

Signature de l'Impétrante,
F. MURGEONLe Recteur de l'Académie de Paris
Pour expédition,
l'Inspecteur d'Académie délégué,
ILLISIBLE

INDUSTRIE

COMMERCE

PRÉVOST-DELAUNAY

COMMERCE

INDUSTRIE

ASSOCIATION STÉNOGRAPHIQUE UNITAIRE

Paris 1900 - MÉDAILLE D'OR
Lille 1902 - GRAND PRIX
Liège 1905 - MÉDAILLE D'OR
Londres 1908 - DIP. D'HONNEUR
Bruxelles 1910 - MÉDAILLE D'OR
Roubaix 1911 - GRAND PRIX

FONDÉE EN 1876

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par Décret du 1^{er} Avril 189983, Boulevard de Magenta — PARIS (10^e)

Turin 1911 - DIPL. D'HONNEUR
Gand 1913 - 2 GRANDS PRIX
Strasbourg 1919 - GRAND PRIX
Bruxelles 1927 - H. CONCOURS
Paris 1931 - HORS CONCOURS
Bruxelles 1935 - DIP. D'HONNEUR

CERTIFICAT DE STÉNOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE

(75 MOTS A LA MINUTE)

M^{elle} *Kurgeon* *Fernande*
Cours *spécial à brévil* (Professeur : M.^e *Asselineau*)

a subi d'une manière satisfaisante les épreuves du 23 AVRIL 1939

UN MEMBRE DU JURY

Alba

Paris, le 3 JUILLET 1939



LE PRÉSIDENT.

[Signature]

TRAVAIL

PAIX

SCIENCE

SCIENCE

PAIX

TRAVAIL

UNIVERSITE DE PARIS

Faculté de Droit et des Lettres

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

près de

L'INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITE DE PARIS

Section complémentaire de Perfectionnement administratif

Nous, Doyen des Facultés de Droit et des Lettres, Directeur de l'Institut et Chargés des cours de la Section de Perfectionnement administratif.

Vu le décret du 29 décembre 1924,

Vu l'article 32 du règlement général délibéré par le Conseil de l'Université le 30 Juin 1924, et approuvé par le Ministre de l'Education Nationale et des Beaux Arts le 26 octobre 1925;

Après avoir constaté que Mademoiselle MURGEON Fernande, Renée, Charlotte née à Saint-Maurice, Seine le 12 avril 1922 a rempli toutes les conditions requises par les règlements, l'avons admise à subir les épreuves de fin d'études;

Et attendu qu'elle a subi ces épreuves avec succès, l'avons déclarée digne du CERTIFICAT DE LA SECTION COMPLEMENTAIRE DE PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE (3^e année, étude approfondie des questions administratives et financières).

Fait à Paris le 17 juin 1941

Le Directeur, Le Doyen de la Faculté des Lettres Le Doyen de la Faculté de Droit

ILLISIBLE

ILLISIBLE

ILLISIBLE

Les Membres du Jury,

GRAILLE

LAINVILLE

CHARENTREUIL

LELANDAIS

Nous, Recteur, Président du Conseil de l'Université,

Vu les articles 15 et 21 du règlement spécial concernant les admissions, examens, diplômes et certificats, approuvé par le Ministre de l'Education Nationale et des Beaux Arts, le 28 Décembre 1929.

Vu la délibération ci-dessus,

Conférons à Mademoiselle MURGEON Fernande, Renée, Charlotte le titre de :

DIPLOMEE DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRES DE L'INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITE DE PARIS.

Paris en Sorbonne le 15 Octobre 1941

signé ILLISIBLE

Enregistré à l'Institut d'Urbanisme
sous le n° 518

Enregistré au Ministère de l'Education
Nationale et des Beaux-Arts sous le n°
7119